

## **Assemblée primaire du lundi 11 décembre 2023**

### **Informations relatives au renouvellement de la convention de prestations MobiChablais**

#### **Contexte**

Depuis décembre 2018, les Communes d'Aigle, Collombey-Muraz, Monthey et Ollon ont lancé l'offre de transport urbain MobiChablais via une convention de prestations avec les Transports Publics du Chablais. En décembre 2021, les Communes de Bex, Massongex, Troistorrents et Yvorne ont rejoint cette offre en signant un avenant à cette convention.

Cette convention, d'une durée de 5 ans, arrive à échéance à la fin 2023.

Suite à une demande de la Commune de Collombey-Muraz, relative à la compétence pour la signature d'une telle convention, le Service cantonal des Affaires intérieures et communales (SAIC) a rendu une prise de position dans laquelle il estime que cette compétence ne relève pas des Conseils communaux mais de Conseils généraux, respectivement des Assemblées primaires pour les Communes sans Conseil général.

Le Conseil communal a donc décidé de soumettre à l'Assemblée primaire municipale l'approbation formelle du renouvellement de la convention de prestations MobiChablais pour la période 2024-2028 ainsi que de son avenant pour 2024.

#### **Prise de position du Conseil communal de Troistorrents**

Le Conseil communal a pris connaissance de la proposition de convention de prestations pour la période 2024-2028 et de son avenant pour 2024 ainsi que du rapport détaillé pour la période d'exploitation 2018-2022.

Il a relevé les éléments suivants :

- MobiChablais répond aux enjeux liés aux transports en commun identifiés dans le plan directeur mobilité de la Commune récemment validé par le Conseil communal.
- MobiChablais a permis à une grande partie de notre village de voir son offre en transports publics étoffée, en particulier dans le secteur de Chenarlier, qui est passé de 3 paires de courses par jour à une cadence à l'heure pour relier tant la plaine que le village de Troistorrents.
- MobiChablais propose des horaires étendus par rapport au train, notamment en soirée et les week-ends.
- Par une amélioration de l'offre et une coordination avec les sociétés locales, MobiChablais pourrait amener des solutions à la surcharge de trafic entre le village de Troistorrents et le site polysportif de Fayot, ainsi que lors de grandes manifestations.

- Des projets à l'étude permettraient, par le biais de MobiChablais, d'envisager des alternatives au transport individuel motorisé pour le secteur de Propéraz et diminuer ainsi la charge de trafic.
- Dès décembre 2023, Troistorrents (excepté le secteur de Morgins) intégrera, grâce à MobiChablais, la communauté tarifaire Mobilis. La population bénéficiera ainsi d'un tarif plus avantageux pour ses déplacements en transports en commun, ainsi que d'un système d'abonnement plus flexible et plus simple. L'adhésion à Mobilis a permis à la Commune d'entamer des discussions pour pouvoir proposer aux élèves en âge de scolarité une offre avantageuse pour l'accès aux transports en commun pour les loisirs et les activités extrascolaires.
- Sur un budget total de CHF 806'888, CHF 463'983 permettent de couvrir la part liée aux transports d'élèves, soit environ 60% des coûts. La part totalement imputable à l'offre de transports en commun est donc de CHF 342'905.
- Le comité de pilotage ainsi que les Transports Publics du Chablais ont pris note des remarques émanant tant des utilisateurs que des Communes et se sont engagés à assurer la qualité de cette offre ainsi que la maîtrise des coûts, notamment par une stabilisation momentanée de l'offre.
- Après seulement 2 ans d'exploitation et vu les nombreux ajustements réalisés depuis la mise en service sur le territoire de la Commune de Troistorrents, il est trop tôt pour tirer un véritable bilan. Une nouvelle période d'exploitation de 5 ans permettra d'avoir une meilleure analyse de cette offre supplémentaire de transports en commun.
- Les Conseils communaux de Massongex, Monthey et Collombey-Muraz ont validé le renouvellement de cette convention et son avenant pour 2024. Suite à une analyse détaillée du dossier, la commission ad hoc MobiChablais du Conseil général de la Commune de Collombey-Muraz a rendu un rapport dans lequel elle recommande aux membres du Conseil général d'accepter la Convention de prestations MobiChablais et son avenant.

**Compte tenu des éléments ci-dessus, le Conseil communal de Troistorrents a validé, en séance du 13 novembre 2023, le renouvellement de la convention de prestations Mobichablais pour la période 2024-2028 ainsi que son avenant pour 2024.**

Corinne Cipolla, Présidente de Commune  
Dicastère développement durable, énergie et mobilité